

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : FERMETURE DU STADE « JEAN NEGRE » POUR CAUSE DE TRAVAUX PAR « COSEEC SUD » DU 10 AU 26 AVRIL 2024

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L.2122-28 et L.2212-2 ;

Considérant les travaux de réfection de la pelouse sur le stade « Jean Nègre » réalisés par « COSEEC SUD » ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver le terrain du stade « Jean Nègre » et de laisser le temps de repos nécessaire à la suite de cette intervention ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 10 au 26 avril 2024, l'entreprise « **COSEEC SUD** », sise n°740 Chemin de la Plaine – 84530 Villelaure, est autorisée à procéder aux travaux susvisés. Le stade « Jean Nègre » sera fermé et interdit d'accès à tout public pour toutes activités.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques.

Article 3 : Durant la période de travaux, l'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 4 avril 2024

Pour le Maire et par délégation,



Jean-Philippe BARTOLOTTA